

Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessungswesen und Kulturtechnik = Revue technique suisse des mensurations et améliorations foncières

Herausgeber: Schweizerischer Geometerverein = Association suisse des géomètres

Band: 32 (1934)

Heft: 4

Vereinsnachrichten: Société suisse des géomètres : comité central : extrait du procès-verbal de la séance du 3 mars 1934 à Berne

Autor: Maderni

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Société suisse des Géomètres.

Comité central.

Extrait du procès-verbal de la séance du 3 mars 1934 à Berne.

Sont présents: Bertschmann, Nicod, Kübler, Delacoste, Maderni, Prof. Baeschlin et comme membres de la commission de taxation: Werffeli et Schärer.

1° *Mutations:* Sont admis comme nouveaux membres: Jost Léon à Anet, Meier Robert à Delémont et comme membre vétéran Leemann Charles en Argentine.

2° *Rapport et comptes annuels:* Le rapport annuel est admis, ainsi que les comptes, ceux-ci sous réserve d'approbation par les commissaires-vérificateurs. Le résultat du dernier exercice se traduit par une augmentation de la fortune de fr. 1232.65. Il est décidé de suivre à l'établissement d'une table des matières pour les articles publiés par notre journal dès 1903 à nos jours; il est prévu en outre de compléter notre bibliothèque par l'achat de publications récentes.

3° Le *budget* pour 1934 est examiné; il sera proposé à l'assemblée générale de maintenir la contribution annuelle à fr. 20.—. La subvention fédérale ayant été réduite, il faudra faire quelques économies, et une déclaration du rédacteur permet d'envisager une première économie sur le poste de ses honoraires.

4° *L'assemblée des délégués* aura probablement lieu le 22 avril 1934 à Zurich ou peut-être à Lucerne.

5° *L'assemblée générale* se tiendra, sauf imprévu, à Aarau le 10 juin 1934.

6° *Personnel auxiliaire:* La commission qui s'occupe de cette affaire a établi un programme d'études et un programme pour les examens de fin d'apprentissage; ces projets seront communiqués à l'Association des Techniciens-Géomètres. Cette association s'est adressée récemment à la Direction des mensurations cadastrales pour demander une modification des prescriptions du 3 mars 1933 concernant l'occupation du personnel dans les mensurations cadastrales et cela dans le sens d'une extension du champ d'activité de ses membres. Le Comité central se déclare opposé à une modification de ce règlement qui vient d'entrer en vigueur et qui contient d'ailleurs des dispositions permettant de tenir compte de certaines situations et d'éviter une partie des dispositions jugées trop sévères.

7° *Taxation:* Le prélèvement des contributions de taxation dues par les sections à la caisse de la société sera contrôlé et fait à l'avenir directement par le caissier central. Les commentaires du tarif des mensurations cadastrales sont prêts. Le texte allemand sera imprimé spécialement et adressé gratis à tous les sociétaires de langue allemande. Quant à la traduction en français, elle paraîtra dans le journal et un tirage à part sera remis aux sociétaires de la Suisse romande. Avant l'approbation définitive des textes, ces commentaires seront présentés aux sections qui auront ainsi l'occasion de manifester leur opinion à ce sujet. Les nouveaux tarifs pour l'abonnement et la conservation seront également transmis aux sections. Ces deux tarifs doivent servir de base pour l'établissement de tarifs cantonaux tenant compte des particularités locales. Il est d'ailleurs prévu, à l'occasion de l'assemblée des délégués, de réunir les commissions de taxation des différentes sections pour examiner ces deux nouveaux tarifs et en étudier le fonctionnement par l'application d'exemples nombreux et variés.

8° *Congrès international des géomètres à Londres* (18—22 juillet 1934): La Suisse présentera quelques travaux dont les auteurs et sujets seront

probablement: MM. Werffeli et Schärer pour la question des taxations; Mr. Härry sur quelques innovations dans les instruments et méthodes de mensuration; Mr. Bertschmann sur la question des études pour géomètres. Mr. le professeur Baeschlin sera en outre proposé comme président de la commission III: « Méthodes et instruments d'arpentage pratique ».

9° *Divers*: Maderni expose que la société tessinoise des ingénieurs et architectes travaille actuellement pour obtenir une nouvelle loi cantonale lui réservant expressément certaines catégories de travaux; cette disposition aurait pour résultat de priver les géomètres d'une quantité de travaux divers. Il résulte de la discussion qu'une loi peut bien garantir le titre, mais non créer un monopole en faveur de la profession. La section tessinoise est invitée à suivre l'affaire et éventuellement à déposer un recours contre toute décision qui pourrait contrevenir à la constitution qui garantit le libre exercice de ces professions. Le règlement fédéral pour les examens de géomètre comprenant les travaux du génie civil et rural, il serait parfaitement incompréhensible que les connaissances acquises ne puissent être utilisées dans la pratique.

Massagno, le 6 mars 1934.

Le secrétaire par intérim: *Maderni*.

Schweiz. Gesellschaft für Photogrammetrie. Société suisse de Photogrammétrie.

A. Einladung zur Frühjahrsversammlung

auf Samstag, den 21. April 1934, 14 Uhr 15 im Gesellschaftshaus „Kaufleuten“ in Zürich-Talacker (Eingang Pelikanstraße, I. Stock, blauer Saal).

Traktanden:

1. Genehmigung des Protokolles der VII. Hauptversammlung.
2. Bestimmung der Delegierten der S. G. P. am Internationalen Kongreß für Photogrammetrie Paris 1934.
3. Ersatzwahlen in die Arbeitskommission des Internationalen Kongresses für Photogrammetrie Paris 1934.
4. Umfrage.

Im Anschluß an die Geschäftssitzung: *Aussprache über die Kommissionsarbeiten am Internationalen Kongreß für Photogrammetrie*, Paris 1934. Es soll damit eine Uebersicht geboten werden, welche Auffassungen bei den schweizerischen Fachleuten über die in den 7 Arbeitskommissionen zur Behandlung kommenden Fragen bestehen. Diese Aussprache soll nicht nur die Kommissionsarbeiten fördern, indem sie den schweizerischen Kommissionsmitgliedern weitere Anregungen zur Vertretung der in unserem Lande herrschenden Auffassungen bietet, sie wird auch unseren Mitgliedern ein Bild über den Stand der Photogrammetrie und die Wege, die in nächster Zeit eingeschlagen werden dürften, bieten. Wir bitten unsere Mitglieder und weitere, als Gäste willkommene Interessenten um zahlreiches Erscheinen und um möglichste Benützung der Aussprache.

Die nachfolgend genannten Herren haben sich in liebenswürdiger Weise bereit erklärt, in kurzen, einleitenden Referaten die am Kongreß zu behandelnden Gegenstände und die dabei zu verfolgenden Lösungen vorzuschlagen.

Dipl.-Ing. J. Favre: Kommission 1; terrestrische Photogrammetrie, Verfahren, Materialien, Geräte, Anwendungen für topographische Zwecke.